

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/35

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le jeudi 9 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU, CAILLEAUX.

M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. BOUTONNET donne procuration à M. DOUX

Secrétaire de séance : Mme HELIP

OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations.

➤ Association Pimponet	116 958 €
➤ Relais des Deux Gaves	62 348 €
➤ Mission Locale Jeunes des Territoires de Moux, Oloron, Orthez.....	13 275 €
➤ Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau	26 000 €
➤ Association de Développement de l'Apiculture en Aquitaine	1 500 €

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux associations, comme indiquées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

